

DEPARTEMENT
DE LA REUNION

Commune de Petite - Ile

ARRONDISSEMENT DE
SAINT-PIERRE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES**

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**CANTON
DE PETITE-ILE**

du 30 avril 2020

Objet :

L'an deux mille vingt, le trente avril, à dix-sept heures et zéro minute, le Conseil Municipal de la Commune de PETITE-ILE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Serge HOAREAU, Maire.

Régie Municipale de Pompes
funèbres - Approbation du
Compte Administratif
pour l'exercice 2019

NOTA - Le Maire certifie que
le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la
porte de la Mairie

Le - 6 MAI 2020

que la convocation du Conseil
avait été faite

Le 22 avril 2020

et que le nombre des membres
en exercice est de 33.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames et Messieurs : HOAREAU Serge, FORT Olivier, SEVERIN Mimose, MALET Ludovic, ETHEVE Nicolas, MERIEL Nadège, LEBON Eric, MUSSARD Emmanuelle, LEBON Gino, BARRET Ginot, LAVERGNE Christophe, ETHEVE Patricia, GRONDIN Jean-Noël, BENARD Didier, HOARAU Jean Denis, PAYET Anne Constance, PAYET Julie, PRUGNIERES Pascal -

ETAIENT REPRESENTES :

Mesdames et Messieurs : GENNEPY Clarisse, procuration à M. LEBON Eric ; GIGAN Mickaël, procuration à M. Serge Hoareau ; LEBON Natacha, procuration à M. FORT Olivier ; PAYET Sandrine, procuration à Mme MUSSARD Emmanuelle ; SEBODIER Pascal, procuration à M. BENARD Didier ; PRUGNIERES Sophia, procuration à M. ETHEVE Nicolas ; BALMANN Antoine, procuration à M. PRUGNIERES Pascal -

ETAIENT ABSENTS :

Mesdames et Messieurs : ANTOU Anne Gaëlle, TAMTBON Jean Noël, MUSSARD Marie Claire, LAURET Guillaume, VITRY Chantale, LEBON Fabrice, HOARAU Brigitte, MEZINO Alice -

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **Monsieur Ludovic Malet** a été désigné pour remplir ces fonctions.

Monsieur le Président a ouvert la séance et a rappelé l'ordre du jour :

Affaire n° 2020/1/12

**Régie Municipale de Pompes funèbres -
Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2019
(M49)**



Le Maire rappelle qu'au cours de la présente séance, affaire n°2020/1/ sur le Compte de Gestion 2019 du budget annexe de la Régie Municipale de Pompes funèbres.

Il convient désormais d'examiner le Compte Administratif 2019 de ce même budget et de se prononcer sur son exécution définitive ainsi que sur les résultats comptables qui s'y dégagent.

Il précise néanmoins qu'il y a lieu au préalable de procéder à l'élection d'un Président de séance. En effet, conformément à l'article L2121-14 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote. »

Le Maire demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir **élire un Président de séance**.

A l'unanimité, Monsieur Olivier FORT est désigné Président de séance pour cette affaire.

Le Maire passe ensuite à la présentation du Compte Administratif 2019.

Le Compte Administratif 2019 du budget annexe de la Régie Municipale de Pompes funèbres qui se résume comme suit :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION D'EXPLOITATION	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	0,00 €	18 000,00 €	18 000,00 €
Recettes nettes réalisées (A)		4 636,00 €	4 636,00 €
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales	0,00 €	18 000,00 €	18 000,00 €
Dépenses nettes réalisées (A)		872,00 €	872,00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(A-B) Excédent	0,00 €	3 764,00 €	3 764,00 €
(B-A) Déficit			
RESULTATS 2018 REPORTEES			
Excédent	0,00 €	13 264,91 €	13 264,91 €
Déficit			
RESULTATS BRUTS DE CLOTURE			
Excédent (C)		17 028,91 €	17 028,91 €
Déficit (D)	0,00 €		
RESTES A REALISER REPORTEES			
DEPENSES (E)		0,00 €	
RECETTES (F)			
SOLDE A REALISER (G)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RESULTATS NETS DE CLOTURE			
Excédent (C+G)	0,00 €	17 028,91 €	17 028,91 €
Déficit (D+G)			

I/ Les résultats

Le résultat brut de clôture de la section d'exploitation est excédentaire de + 17 028,91 €. Ce montant correspond au résultat à affecter. En l'absence de reste à réaliser le résultat net d'exploitation est donc de ce même montant.

II – La section d'exploitation

La situation se présente de la façon suivante :

Les recettes d'exploitation : le montant définitif des titres émis est de 4 636 € et correspond en totalité aux redevances payées par les usagers du service (chap. 70).

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Titres émis	Prod rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	4 560,00	4 636,00	0,00	0,00	-76,00
Total des recettes de gestion courante		4 560,00	4 636,00	0,00	0,00	-76,00
77	Produits exceptionnels	175,09	0,00	0,00	0,00	175,09
Total des recettes réelles d'exploitation		4 735,09	4 636,00	0,00	0,00	99,09
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00	0,00			0,00
TOTAL		4 735,09	4 636,00	0,00	0,00	99,09
Pour information R002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		(3) 13 264,91				

Les dépenses d'exploitation : le montant définitif des mandats émis est de 872 €, correspondant à des créances admises en non-valeur correspondant à des titres émis sur les exercices précédents mais qui n'ont pu être recouverts par le comptable public.

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charg. Rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	7 000,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	7 500,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00
65	Autres charges de gestion courante	2 000,00	872,00	0,00	0,00	1 128,00
Total des dépenses de gestion courante		16 500,00	872,00	0,00	0,00	15 628,00
67	Charges exceptionnelles	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		18 000,00	872,00	0,00	0,00	17 128,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0,00	0,00			0,00
TOTAL		18 000,00	872,00	0,00	0,00	17 128,00
Pour information: D002 déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

Il n'y a pas de restes à restes à réaliser tant en dépenses, qu'en recettes.

Après sa présentation, le Maire demande au Président de séance, Monsieur Olivier Fort – 1^{er} Adjoint, de bien vouloir procéder au vote du compte administratif 2019 et, quitte la salle.

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de M. Olivier FORT, 1^{er} Adjoint au Maire,
après délibération, à l'unanimité, décide :

- 1/ d'approuver le Compte Administratif 2019 du **Service de Pompes Funèbres** ;
- 2/ D'arrêter le résultat brut de 2019 en euros au montant suivant :

▪ **Exploitation : + 17 028,91 €**



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
Le Maire,

(Signature)
Serge Hoareau